FORMULAIRE DE COMMUNICATION PANNEAUX LUMINEUX

La demande devra être transmise impérativement 7 jours avant la date de publication souhaitée

Nom et prénom du demandeur:

Coordonnées:			
Mail:			
Dates de diffusion (début 1 semaine avant l'évènement et fin de diffusion le lendemain de l'évènement):			
Message 70 à 80 caractères maximum, espaces inclus, si diffusion d'une image résolution 192×128 format uniquement JPG ou PNG. Publication 5 secondes maxi			
Message:			
Transmis pou	r validation à la Ca	mmission communication	:
Validé	OUI	NON	
Message:			
	_		
La demande devra être complè	ète et lisible (ph	oto incluse lors du dépôt) si ce n'est
oas le cas, la demande ne ser	a pas examinée.		
Je certifie avoi	r pris connaissand	ce de la charte	
AX-LES-THERMES LE		Signature	

Ces données seront conservées selon les dispositions légales ou règlementaires concernées, pour toute la durée du traitement susvisé, jusqu'à la fin de l'évènement concerné. En vertu du Règlement Général sur la Protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès de rectification, d'opposition et de suppression (dans certains cas) des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez-vous adresser à Mairie Place Roussel 09110 AX-LES-THERMES ou contact@mairieax.fr

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège (10 Rue Germain Authier 09000 FOIX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL